



**HAL**  
open science

# The PDO Pélardon, the federator of new individual and collective dynamics

Martine Napoleone, Jean-Pierre Boutonnet

► **To cite this version:**

Martine Napoleone, Jean-Pierre Boutonnet. The PDO Pélardon, the federator of new individual and collective dynamics. 6.International livestock farming systems symposium, Aug 2003, Benevento, Italy. hal-02756244

**HAL Id: hal-02756244**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02756244>**

Submitted on 3 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'AOC Pélardon, fédératrice de nouvelles dynamiques individuelles et collectives

M.Napoléone<sup>1</sup> et J.P.Boutonnet<sup>2</sup>

1: INRA SAD Domaine Saint Paul Agroparc 84 914 Avignon cédex9 France

2: INRA UMR Innovation place Viala 34 060 Montpellier Cédex 1 France

### Résumé

Ce texte analyse les dynamiques individuelles et collectives générées par la mise en place d'une AOC de fromages de chèvres dans le sud de la France. Des enquêtes auprès des éleveurs, des transformateurs et des metteurs en marché, mettent en évidence des processus distincts entre la filière fermière et la filière laitière. L'AOC, facilite l'accès au marché national des plus grosses entreprises, libérant ainsi une partie de l'offre régionale. Cette augmentation rapide de la demande a comme conséquence *au sein de la filière fermière* de conduire à une certaine concentration sur les plus grosses unités de production, pouvant rapidement prendre les places en GMS régionaux et faire évoluer leurs systèmes techniques pour produire toute l'année. A contrario, les exploitations fermières de plus petite taille gardent des modes de production plus traditionnels, et se recentrent sur des débouchés de proximité - et/ou des fromages de terroir, dans lesquels l'identification de l'origine par l'AOC n'est pas une nécessité. *Au sein de la filière laitière*, par contre, l'importance de la gouvernance territoriale pour les entreprises coopératives et les difficultés de gestion de la saisonnalité de la production conduisent à re-qualifier les modes de production des adhérents, légitimant ainsi des systèmes techniques divers.

**Mots clés** Appellation d'Origine Contrôlée; Systèmes de production; Filière; Dynamique

\*\*\*\*\*

### Introduction

Ce texte vise à analyser les dynamiques induites par l'adoption récente de l'AOC<sup>1</sup> de fromage de chèvre Pélardon dans le sud de la France. Après avoir ainsi présenté la filière AOC Pélardon, nous nous centrerons sur les trajectoires de la coopérative de Moissac, fabricant environ 30 % de la production totale de Pélardon, en relation avec les transformations des systèmes de production des adhérents. Nous analyserons enfin les conséquences de ces évolutions sur le reste de la filière Pélardon. Nous discuterons l'idée que l'AOC redonne du sens aux landes et parcours dans les systèmes les plus intensifs, qu'elle constitue un moyen de sortir de la zone de production pour les ventes en chaîne de supermarché (G.M.S.), qu'elle génère une certaine concentration des volumes de production sur les grandes exploitations *fermières*, mais qu'elle redonne dans le même temps, *au sein de la filière laitière*, du sens et de la légitimité à la diversité des systèmes de production.

### 1. Méthodes de travail

Ce texte s'appuie sur des investigations en cours en 2003<sup>2</sup>. Des entretiens compréhensifs sont réalisés auprès des éleveurs pour comprendre l'organisation du processus de production et l'évolution de celui - ci depuis l'installation. Privilégiant la narration, nous relevons en cours d'entretien la façon dont l'agriculteur apprécie la situation, la juge, l'explique, la relie à des événements concomitants ou passés, collectifs ou individuels. 40 producteurs fromagers (sur 69) et 20 éleveurs laitiers (sur 28) adhérents de la coopérative située dans la zone historique de l'AOC ont été enquêtés. Parallèlement, des enquêtes sont réalisées auprès des entreprises de commercialisation du fromage. Nous avons notamment porté une attention particulière pour reconstituer la dynamique de la coopérative cévenole, relativement à la mise en marché et aux relations avec ses adhérents. Ce texte s'appuie sur la lecture transversale de ces chroniques individuelles, ainsi que sur l'analyse des relations entre la trajectoire de la coopérative en Cévenole et l'évolution des systèmes de production de ses adhérents.

---

<sup>1</sup> A.O.C. : Appellation d'Origine Contrôlée, signe de qualité fondé sur un lien entre une origine géographique, des savoir faire, et une antériorité de la production dans la zone géographique.

<sup>2</sup> Dans le cadre d'un projet en partenariat de l'INRA DADP LR: JP Boutonnet et Martine Napoléone *coordinations d'amont et d'aval d'une coopérative laitière. Ajustement de la saisonnalité au sein de la filière*; Marie Hélène Van Mighliem, *dynamique et diversité de la production fermière* (stage élève-ingénieur), Amel Benkhala, *organisation d'aval de la filière Pélardon* (stage DEA Economie).

## 2. Résultats

### 2.1. Un contexte historique particulier : Des Cévennes à l'AOC Pélardon

Le Pélardon, est un fromage traditionnel des Cévennes Méditerranéennes, fabriqué depuis toujours dans des exploitations paysannes diversifiées. Dans les années 50-60, une poignée de personnes porte en Cévennes le projet d'une coopérative laitière, comme un projet intégré de développement économique et social. L'agriculture paysanne laisse peu à peu la place à un élevage spécialisé. La production de Pélardon, portée localement, techniquement, socialement prend un nouvel essor. Dans les années 80, la région Languedoc-Roussillon choisit de promouvoir quelques produits de terroir. Elle "définit un règlement technique définissant le pélardon et les conditions de fabrication" (A.D.P., 1996). En 1996, " 120 producteurs ont été agréés par la commission d'agrément régionale et bénéficient du support logistique de cette marque". La zone de production s'étend ainsi dans les cinq départements du Languedoc, soit une zone bien plus étendue que le berceau d'origine. En 1994, pour protéger leur produit des fabrications industrielles hors zone, les producteurs et transformateurs demandent l'AOC. Le décret d'AOC fût accepté en août 2000 (J.O., 2000). L'aire de délimitation inclue les zones de Cévennes, de parcours et de garrigues sous influence Méditerranéenne des cinq départements du Languedoc-Roussillon. Malgré la limitation de l'aire d'appellation à ces zones, le contexte historique a généré une grande diversité de situations géographiques, sociales et économiques, de structure de production et de pratiques d'élevages. Or, le cahier des charges, résultat d'une négociation entre les producteurs, les transformateurs et l'INAO, doit convenir au plus grand nombre et être admissible sur des critères administratifs. Après quelques années de négociations, les acteurs se sont entendus pour définir deux principaux objectifs sous jacents au cahier des charges. D'une part d'afficher *des méthodes artisanales de transformation* (lait cru et entier - interdiction de congeler le caillé - caillé moulé à la louche - ), et d'autre part de marquer *une volonté de lien entre le produit et le terroir* (210 jours de sortie au pâturage - 80 % de l'alimentation provenant de la zone. Notons que ces clauses constituent plus une incitation vers l'utilisation du pâturage, qu'une réelle obligation<sup>3</sup>). Ce cahier des charges fixe des règles qui font référence, et permettent le débat entre des acteurs d'une filière très diversifiée.

#### *La filière aujourd'hui.*

La région compte 547 éleveurs de plus de 20 chèvres. 450 éleveurs sont des producteurs fermiers qui transforment et commercialisent eux mêmes leur production (57 % d'entre eux en vente directe, 29% vendent à des revendeurs, 14 % écoulent vers la grande distribution). Nous parlerons de *sous - filière fermière*. 97 éleveurs produisent du lait et/ou du caillé qu'ils écoulent avant transformation auprès de collecteurs qui transforment en fromages et commercialisent 100% de leurs produits sur la grande distribution. Nous parlerons de *sous filière laitière*. 321 éleveurs se situent en zone géographique de l'AOC Pélardon (Gateau D. et Roux B., 2002). En début 2002, 108 producteurs ( soit 34 % ), dont 39 laitiers et 69 fermiers sont entrés dans la démarche AOC<sup>4</sup>. La filière AOC compte 4 transformateurs et/ou affineurs de taille relativement artisanale si l'on compare aux grands groupes industriels. Deux coopératives: la coopérative cévenole (28 adhérents), la coopérative de Lodève (13 adhérents), et deux transformateurs privés collectant de lait et/ou le caillé de 10 à 15 éleveurs. La production totale de Pélardon AOC est en 2001 de 180 tonnes dont 1/3 est produit par la coopérative de Moissac. C'est donc dans une filière relativement artisanale qui se réorganise suite à l'adoption de l'AOC Pélardon.

### 2. 2. D'une coopérative de proximité à l'accès au marché national:

La coopérative, située dans le berceau historique de production, collecte et transforme la totalité de la production laitière de 28 producteurs, dont la moitié sont administrateurs. Son itinéraire retrace l'évolution d'une logique artisanale vers une logique industrielle :

- 1956 – 1987 : *coopérative de proximité* écoulant sans difficulté les fromages à une clientèle locale. Une station de recherche génétique caprine, intégrée dans la coopérative, donne une impulsion technique aux systèmes de production.

<sup>3</sup> (le mot pâturage n'est pas défini dans le cahier des charges. Il peut être interprété comme une simple sortie des animaux, avec un apport en chèvrerie quasiment total, ou au contraire comme l'alimentation principale du troupeau).

<sup>4</sup> Source : Association de Défense du Pélardon

- 1987 – 2000 : *périodes de crises et de surproduction* : Le seuil du million de litre transformé remet en question la stratégie d'écoulement des produits. Les débouchés locaux ne suffisent plus. La coopérative teste les ventes vers les chaînes de supermarchés (GMS) régionaux. Mais elle se heurte à la lourdeur de la logistique pour l'accès à ces plates formes commerciales. Elle crée d'autre part des produits de diversification et incite les producteurs à dessaisonner leur troupeau, pour étaler les approvisionnements et les ventes. Cependant malgré une grille de prix et la diffusion de modèles basés sur le dessaisonnement, les approvisionnements restent saisonnés.

- À partir de 2000 : *ouverture vers le marché national*. L'AOC accentue la politique d'investissement de la coopérative pour mettre la chaîne de production aux normes du cahier des charges. Leurs amortissements rendent nécessaire une augmentation des volumes transformés, et donc l'identification de nouveaux débouchés. Mais l'effort logistique pour accéder aux marchés en GMS est difficilement soutenable par cette petite coopérative. Un accord commercial est négocié pour l'écoulement des produits avec une union de coopératives, proposant déjà une gamme de produits AOC et de terroir sur les plates formes nationales. L'accès au marché national représente un important potentiel d'écoulement des produits, mais exige en retour une régularité des volumes livrés. La saisonnalité devient pour la coopérative un handicap encore plus important que par le passé, puisque tout report par congélation est interdit par le cahier des charges AOC.

### 2. 3. L'évolution des systèmes de production des adhérents de la coopérative.

L'analyse des trajectoires des exploitations nous conduit à faire un lien, sur les trois périodes décrites ci avant, entre les dynamiques des systèmes techniques et celle de la coopérative.

*Avant 1987: deux vallées, une coopérative, une station caprine référent local*

Même si une certaine diversité de systèmes de production existait, les producteurs se situent par rapport au modèle de la station caprine, (mises-bas de printemps, troupeau conduit de façon homogène, valorisation en vert à l'auge des surfaces fourragères). Tous les producteurs avaient des pratiques de reproduction calées sur le printemps. La coopérative était fermée en hiver.

*De 1987 à 2000: Un éclatement des modèles techniques sous l'incitation de la filière*

Confrontée aux difficultés de vente, l'entreprise cherche à agir sur la saisonnalité des approvisionnements: en ouvrant la laiterie toute l'année; en établissant une grille de prix en faveur du lait d'hiver. La plupart des éleveurs font évoluer leurs pratiques de conduite:

- Certains éleveurs décalent un tant soit peu leurs mises bas de mars vers février puis vers janvier tout en conservant une période d'arrêt de livraison au tarissement;

- D'autres tentent, en synchronisant les chaleurs, de décaler les mises bas vers l'automne. En général, deux périodes de mises bas s'établissent, avec des pourcentages de réussite variables. Ces résultats remettent en question certaines règles du modèle de production dominant dans la vallée. Notamment celles liées à la conduite d'un troupeau rythmé de façon synchrone, alternant des phases claires de reproduction, gestation, lactation, facilitant la conception de l'alimentation du troupeau, et l'organisation du travail. On assiste donc dans cette période à un certain "éclatement" des modèles techniques, sans que la station serve de référent local sur de nouveaux modèles.

*Après 2000, un nouveau sens à la diversité des systèmes de production*

L'accès aux chaînes de distribution nationales, facilité par l'AOC, rend l'incitation au désaisonnement de plus en plus prégnante. Indirectement l'AOC engage à produire du lait d'hiver. Or, un agriculteur local, reconnu pour la maîtrise de sa gestion d'exploitation, essaie et réussit l'innovation technique du traitement lumineux. Après deux ans d'observation, trois à quatre autres agriculteurs tentent et réussissent par cette technique à désaisonner la quasi totalité de leur troupeau vers l'automne. Fort de cette réussite, d'autres en parlent. La faisabilité de la nouvelle technique, le fait qu'elle soit compatible, de part ses résultats, avec un des socles des systèmes techniques de la vallée : celui d'avoir un troupeau conduit de façon homogène, précipite le processus d'évolution des systèmes techniques. Ce processus de boule de neige inquiète la coopérative.

### **2.3. Evolution des représentations de la diversité des systèmes techniques et des solutions estimées propices à la résolution du problème gestion de la saisonnalité.**

Malgré les évolutions des systèmes techniques sur la période 87-00, le sous approvisionnement en automne de la coopérative demeure, devient préoccupant, est très discuté. Le désaisonnement, s'impose comme le moyen d'action permettant de résoudre les problèmes d'approvisionnement. Ce modèle définit "l'effort à faire, pour la coopérative", sous entendu les changements de pratiques de reproduction qu'il serait utile pour le collectif d'envisager. Cette analyse oriente la façon de caractériser la diversité des exploitations. Trois catégories d'élevages peuvent être distingués dans les entretiens :

- Les élevages qui ont une partie du troupeau ayant des mises bas dès l'automne. Ils sont perçus, et se définissent, comme faisant des efforts pour évoluer vers le modèle de production permettant des livraisons en automne et facilitant la gestion des approvisionnements de la coopérative.
- Les élevages qui ont gardé des mises bas groupées en fin d'hiver. Ils peuvent être perçus comme ne mettant pas en œuvre des évolutions de leurs pratiques pour avancer les mises bas, et donc ne contribuant pas à réduire le problème commun de l'approvisionnement en automne.
- Les petits troupeaux pastoraux qui représentent du point de vue du volume annuel un enjeu faible.

Cette représentation de la diversité est située par rapport à un objectif : augmenter le lait d'automne. Le modèle technique, diffusé largement dans la plupart des réseaux techniques dans les années 80-90 s'est imposé comme solution technique à cette question collective : Comment augmenter les approvisionnements d'automne ? Ce modèle technique perçu comme la solution à mettre en œuvre conditionne la représentation de la diversité que nous identifions dans les entretiens. Notons que cette représentation de la diversité s'imposait aussi comme solution dans le cadre d'une entreprise coopérative de la vallée du Rhône commercialisant le lait de 150 producteurs (Napoléone , 2000). Cette façon de qualifier la diversité des élevages est sans doute un élément clé de la culture locale qui se construit au sein des entreprises laitières se situant dans une logique sectorielle<sup>5</sup> et rencontrant des difficultés de gestion de la saisonnalité. Cependant, cette perception de la diversité peut conduire à mettre en œuvre certains modèles au détriment d'autres, et limiter par là même les possibilités de coopération.

Actuellement, on constate que le processus de boule de neige qui se met en place autour du traitement lumineux, fait émerger un risque nouveau, celui de déséquilibrer la grille de paiement, et de n'avoir plus assez de lait en été. La conception de nouveaux modes de coordination entre les producteurs et la coopérative pour gérer la répartition des approvisionnements est en question. Parallèlement, la clause " 210 jours de sortie au pâturage" *met la question du lien au terroir en débat* au sein des adhérents. La plupart des éleveurs souhaite donner un sens à cette clause relativement à leurs pratiques de conduite. D'un certain point de vue l'AOC ouvre sur des dynamiques d'utilisation du territoire, et rapproche par les débats sur ce sujet des systèmes de production orientés vers une production soutenue et ceux orientés depuis longtemps sur une valorisation du territoire. Il semble donc que le risque de déséquilibre des approvisionnements et de la grille de paiement et l'incitation de l'AOC à utiliser le pâturage, remette en question la façon de qualifier la diversité des systèmes de production, sur une base moins sectorielle et plus territoriale. Ce qui rejoint les travaux de B.Sylvander et de F.Marty (2000).

### **3. Discussion:**

Ce texte s'appuie sur une recherche intervention actuellement en cours. Les trois regards sur les conséquences de l'adoption de l'AOC que nous posons dans cette discussion sont des éléments que nous mettons en débat avec nos partenaires régionaux:

- l'AOC redonne un sens aux parcours dans les systèmes les plus intensifs;
- l'AOC renforce le processus de concentration sur les grosses exploitations en filière fermière;
- l'AOC redonne du sens à la diversité en filière laitière.

---

<sup>5</sup> "logique sectorielle": logique de filière, dont la gestion est orientée sur la meilleure valorisation possible des produits

### 3.1. L'AOC redonne du sens aux parcours dans les systèmes les plus intensifs

On peut voir une certaine contradiction entre le fait que l'AOC poussent indirectement les plus grosses exploitations à la production de lait d'hiver, quand dans un même temps elle encourage l'utilisation de pâturage. En effet, décaler de 4 mois la reproduction pour produire en hiver, conduit souvent à nourrir par des stocks un troupeau en production en chèvrerie. Ces éleveurs affectent donc en priorité l'utilisation des surfaces fourragères à la constitution de stocks de foin, plutôt qu'au pâturage. A défaut de surfaces de qualité suffisante, l'achat de foin (de Crau, de montagne) devient nécessaire. Le passage vers une production de lait d'automne revient à produire un lait AOC à partir de stocks fourragers, et à exacerber la pression foncière sur les surfaces fauchables.

Cependant, les éleveurs qui s'engagent vers l'augmentation de volume et la production de lait d'hiver, sont souvent des élevages qui fonctionnent déjà dans une logique de production soutenue, dans laquelle l'utilisation de pâturage n'est pas une priorité. Le passage vers une production de lait d'hiver peut permettre à ces éleveurs de concilier à la fois des objectifs de production soutenue et des exigences de pâturage. La production de lait d'hiver permet à ces éleveurs de faire leur lait dans des conditions de maîtrise qu'ils estiment suffisantes (en chèvrerie), et d'utiliser le pâturage – sur les zones disponibles, *c'est à dire non fauchables*- comme un moyen de relancer, par la mise à l'herbe, la production à 5-6 mois de lactation. Dans ces élevages certaines catégories de surfaces comme les landes, le parcours et les bois, qui n'auraient pas été utilisés avec des animaux en production de printemps le seront plus facilement avec des animaux en production d'automne.

### 3.2. L'AOC renforce le processus de concentration en filière fermière

Comme d'autres signes de qualité (labels, marques, IGP), l'A.O.C. permet aux distributeurs de segmenter le marché, et de se positionner dans les rayonnages de G.M.S. dans la gamme des produits ayant une image artisanale et/ou de terroir (Agreste, 2001. Grâce à l'AOC, le marché régional des GMS augmente indirectement<sup>6</sup>. Cette ouverture du marché régional représente une opportunité de développement pour les producteurs et transformateurs ayant la capacité fournir des volumes importants, de répondre rapidement à une augmentation de la demande et de fournir du lait à leur client toute l'année. A savoir : les autres entreprises de transformation et / ou affineurs et les grossistes (dans la mesure où ces structures privées sont capables de développer leurs approvisionnements), mais aussi les quelques-unes plus grosses exploitations fermières caprines de la région.

A contrario, les producteurs fermiers écoulant leur production en vente directe, mettent en avant, dans les entretiens que nous avons effectués, que la qualification AOC n'est pas un argument pour leurs ventes à une clientèle directe locale, qui connaît le producteur et le produit. La confiance à l'éleveur est dans ce cas plus importante que la marque pour garantir l'origine (Sarter, 2002). Seule, la clientèle occasionnelle, demande du Pélardon sur le marché, que seul les adhérents à l'AOC peuvent proposer. Force est de constater que seuls 35 % des producteurs fermiers ont adhéré à l'AOC.

On émet donc l'idée qu'en filière fermière, l'augmentation de la demande régionale sous l'effet de l'accès au marché national d'une entreprises coopérative, induit un processus de développement d'agrandissement, de concentration, dans les plus grosses exploitations qui développent leurs places en GMS. Processus qui peut par voie de conséquence rendre l'accès à ces marchés plus difficiles pour les exploitations petites à moyennes. Le développement de ces dernières exploitations se construit alors dans une relation directe au consommateur à travers l'image d'un produit de terroir fabriqué par des modes de production traditionnels, relation basée sur la confiance, dans laquelle la distinction AOC n'est pas indispensable.

### 3. 3. Un processus d'innovation fulgurant et l'AOC redonnent du sens à la diversité en filière laitière coopérative

Si nous prenons l'exemple de la coopérative de Moissac, la façon de caractériser la diversité des exploitations était, en période de surproduction, liée principalement à l'adoption de pratiques de reproduction à contre saison. Cependant, la difficulté de maîtrise technique a conduit à un certain éclatement des modèles de production et a limité la diffusion de cette innovation dans les années 90. Dans

<sup>6</sup> augmentation liée essentiellement à l'accès au marché national de la coopérative des cévennes.

ces deux dernières années au contraire, la diffusion de l'innovation éclairement lumineux est fulgurante. Elle a comme ferment un agriculteur référent local et une technique apparemment assez simple à réaliser. Actuellement la grille de prix est l'élément incitatif. Il n'y a pas de système établi de régulation et de coordination entre les éleveurs et la coopérative de collecte- transformation, en dehors des influences réciproques et interpersonnelles. La diffusion rapide de cette innovation risque de remettre en question la grille de paiement du lait et de décaler la période de sous approvisionnement vers la fin de l'été. La perception de ces risques conduit, les gestionnaires de la coopérative à ne plus voir la diversité comme un handicap qu'il faut réduire en proposant un modèle dominant, mais comme un atout sur lequel il faut s'appuyer pour gérer la saisonnalité des approvisionnements. Les systèmes de production avec des mises bas de printemps, capables de maintenir leur production en été, quand les troupeaux dessaisonnés sont taris deviennent *un des* outil de régulation de la saisonnalité des approvisionnements qu'il est utile de stabiliser. L'on se dirige donc vers une autre qualification des systèmes de production. Pour stabiliser la collecte, une véritable stratégie d'assemblage, basées sur les caractéristiques et les complémentarité des systèmes de production est en question. On se rapproche ici des stratégies d'organisation des bassins de collecte décrites par M. Le Bail sur la production de blé dur (M. Le Bail, 2001). On peut imaginer différents types d'accord en fonction des modes d'organisation de la production, permettant de raisonner les itinéraires techniques adaptés. On assiste donc à de nouvelles recompositions et une reconnaissance mutuelle entre les divers modes de production. L'AOC conduit ainsi à de nouvelles transactions entre les éleveurs laitiers et les structures de collecte et de transformation, sans doute plus facile quand la structure a un statut de coopérative.

### Conclusion :

Il semble donc que l'AOC induise deux processus d'évolution divergents. En filière fermière, l'AOC constitue un outil de développement des plus grosses exploitations laitières qui tendent ainsi à s'intensifier, mais elle induit par contre un certain repli des exploitations plus petites et plus traditionnelles vers des formes de commercialisation n'ayant pas recours à l'AOC. En filière laitière on observe un processus inverses, dans le sens où le maintien d'une certaine diversité de modes de production devient un outil de gestion de la répartition des approvisionnements, ce qui conduit à de nouvelles reconnaissances mutuelles et la conception de véritables stratégies d'assemblages valorisant la diversité des savoirs faire.

### Bibliographie

- A.D.P., 1996: *Contexte de la production de Pélardon en Languedoc - Roussillon*. Dossier de demande d'AOC. Association de Défense du Pélardon
- Agreste, 2001: Enquête sur les produits agroalimentaires sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, ministère de l'agriculture, Paris, 2001.
- Gateau D. et Roux B., 2002: *Rapport sur la filière fromages de chèvre en Languedoc-Roussillon*. INRA Paris
- Journal Officiel Décret du 25 aout 2000 relatif à l'appellation d'origine " Pélardon" J.O. N° 197 page 13107.
- Le Bail, 2001 : *Spécificité locale pour un produit banal. Le blé dur destiné à la fabrication de pâtes alimentaires*. Etudes et Recherches sur les systèmes agraires et le développement. N° 32 p37- 50.
- Napoléone M., 2000 *Impact économique et social de la gestion de la saisonnalité de la production en élevage caprin laitier*. Symposium international caprin. 15-18 mai 2000 Tours
- Sarter G., 2002. *Appréciation des viandes de poulet eu Maroc*. Communication au colloque "Système agroalimentaire localisés: produits, entreprises et dynamiques locales, Montpellier, 16-18 octobre 2002.
- Sylvander B. et Marty F., 2000 *Logiques sectorielles et territoriales dans les AOC fromagères: vers un compromis par le modèle industriel flexible?* Revue d'Economie Régionale et Urbaine n°3 - 2000 p 502-517.

## **L'AOC Pélardon, fédératrice de nouvelles dynamiques individuelles et collectives**

*M.Napoléone<sup>1</sup> et J.P.Boutonnet<sup>2</sup>*

*1: INRA SAD Domaine Saint Paul Agroparc 84 914 Avignon cédex9 France*

*2: INRA UMR Innovation place Viala 34 060 Montpellier Cédex 1 France*

### **Résumé**

Ce texte analyse les dynamiques individuelles et collectives générées par la mise en place d'une AOC de fromages de chèvres dans le sud de la France. Des enquêtes auprès des éleveurs, des transformateurs et des metteurs en marché, mettent en évidence des processus distincts entre la filière fermière et la filière laitière. L'AOC, facilite l'accès au marché national des plus grosses entreprises, libérant ainsi plus de 30 % de l'offre régionale. Cette augmentation rapide de la demande a comme conséquence *au sein de la filière fermière* de conduire à une certaine concentration sur les plus grosses unités de production, pouvant rapidement prendre les places en GMS régionaux et faire évoluer leurs systèmes techniques pour produire toute l'année. A contrario, les exploitations fermières de plus petite taille gardent des modes de production plus traditionnels, et se recentrent sur des débouchées de proximité - et/ou des fromages de terroir, dans lesquels l'identification de l'origine par l'AOC n'est pas une nécessité. *Au sein de la filière laitière*, par contre, l'importance de la gouvernance territoriale pour les entreprises coopératives et les difficultés de gestion de la saisonnalité de la production conduisent à re-qualifier les modes de production des adhérents, légitimant ainsi des systèmes techniques divers.

**Mots clés** Appellation d'Origine Contrôlée; Systèmes de production; Filière; Dynamique

\*\*\*\*\*

## **The C.D.O. Pélardon, the federator of new individual and collective dynamics**

*M.Napoléone<sup>1</sup> et J.P.Boutonnet<sup>2</sup>*

*1: INRA SAD Domaine Saint Paul Agroparc 84 914 Avignon cédex9 France*

*2: INRA UMR Innovation place Viala 34 060 Montpellier Cédex 1 France*

### **Summary**

The creation of the goat cheese Controlled Designation of Origin "pelardon" is analysed on his effects on individual and collectives changes for operators of the goat cheese production and processing sector. Enquiries toward actors of the marketing channel show effects that differs between operators of on farm production and industrial production. The C.D.O. allows access on national market for large scale enterprises. This release regional market *des GMS* that occurs new opportunities for large scale cheese farm producers of C.D.O. cheese. Small scale farm producers maintain their activities on local market with few implication in the Controlled Designation. About industrial cheese processing, concern of local governance and problems in managing regularities of co-operative dairy occurs changes in the way the diverse production systems of members are qualified.

**Key word** Controlled Designation of Origin; productions systems; cheese production and processing